



**Montataire**  
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DU SPORT ET DE L'EDUCATION / service retraité  
KEL/MB - décision n° 2022-071  
Ateliers de sophrologie pour les retraités de la commune animés par  
Mme GREGOIRE Pascale

Fait à Montataire, le 06/12/2022

## DÉCISION DU MAIRE

### Ateliers de sophrologie pour les retraités de la commune animés par Mme GREGOIRE Pascale

**Le Maire de Montataire,**

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant que la ville de Montataire organise un panel d'activités pour les retraités habitants de la ville.

Considérant qu'il est proposé un atelier sophrologie par le service retraité de la ville de Montataire et financé dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

### DÉCIDE

**Article 1 :** De passer un contrat avec Madame GREGOIRE Pascale pour l'organisation d'ateliers sophrologie destinés à un groupe retraités habitants de Montataire (15 personnes maximum) de la commune du 4 janvier au 28 juin 2023.

La prestation est de 90€TTC par séance de 1h par semaine soit 2250€ pour 25 séances. Le paiement se fera par mandat administratif en juin 2023.

**Article 2 :** l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

**Article 3 :** sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le directeur général adjoint chargé du lien social, du sport et de l'éducation,
- Madame GREGOIRE Pascale

Le Maire,  
Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bosino